

Audit du projet CC 2020 du DDPS / de la Confédération

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Unité de pilotage informatique de la Confédération

#### L'essentiel en bref

---

Lors du premier audit du projet «CC 2020 du DDPS / de la Confédération», le Contrôle fédéral des finances (CDF) évalue en premier lieu les thèmes transversaux pour la Confédération et les départements. Les recommandations s'adressent donc, d'une part, au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et, d'autre part, à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC).

Le DDPS a lancé le projet «CC 2020 du DDPS / de la Confédération» dès 2011 en raison du manque de capacités de ses centres de calcul. Après des vérifications approfondies, le Conseil fédéral a donné le mandat en juillet 2014 de réaliser un réseau de quatre centres de calcul (CC) propres à la Confédération, dont deux à vocation militaire. Les départements concernés ont reçu la consigne de corriger et de consolider l'infrastructure des CC des fournisseurs de prestations civils et militaires devenue hétérogène dans le cadre d'un projet de réseau de CC. Ce projet s'appuie sur la stratégie informatique de la Confédération 2012–2015 et la stratégie partielle TIC D 2012–2025. Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre sont libérés progressivement, en fonction des étapes de la construction. Sur le total maximum de 900 millions de francs prévu jusqu'à présent (investissements du DDPS pour l'ensemble de la construction, hors dépenses informatiques des fournisseurs de prestations civils destinées à CAMPUS), environ un tiers a été approuvé jusqu'à fin novembre 2015 et quelque 90 millions de francs ont été utilisés. Ce montant a permis de réaliser des travaux de planification pour les projets de construction, des travaux de conception informatique, des travaux d'excavation pour le premier nouveau CC et des mesures immédiates dans les infrastructures existantes des centres de calcul de l'armée. Intégralement protégé, le premier CC de l'armée devrait entrer en service en 2019 (aménagement initial). Le deuxième CC partiellement protégé est prévu pour 2020 et le troisième, lui aussi entièrement protégé, pour 2022. Les autres étapes de la réalisation qui ont été planifiées devraient être exécutées jusqu'en 2028 en fonction des besoins.

Élaboration des principaux projets informatiques et des spécifications visant à confirmer les modalités d'exploitation des centres de calcul à vocation militaire

La conception et la réalisation des CC ainsi que des services d'infrastructure informatique constituent un défi majeur pour la Confédération. La coordination entre plusieurs départements requiert en particulier de toutes les parties concernées une grande volonté de coopérer. De plus, les dépendances vis-à-vis d'autres grands projets impliquent une coordination étroite des tâches et des étapes principales. Les fournisseurs de prestations doivent encore concevoir d'importantes architectures informatiques et établir des spécifications (par ex. pour déterminer les systèmes et prestations inhérents aux CC renforcés) jusqu'à la mise en service du premier CC. L'exploitation du réseau de CC par du personnel civil et militaire doit encore être confirmée. Ces travaux sont conformes au calendrier et progressent comme prévu d'après le DDPS. Le projet partiel qui porte sur l'architecture et l'infrastructure informatiques du DDPS vient de démarrer. Appuyé par tous les départements, le concept «Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de CC» doit



être élaboré sous la direction de l'UPIIC d'ici fin 2016. À cet effet, la phase initiale pour un projet spécifique a été lancée en dehors du projet «CC 2020 du DDPS / de la Confédération». De même, les futurs projets de migration restent à définir.

Le CDF estime que l'élaboration de tous les projets militaires et civils ainsi que la définition des infrastructures qui devraient être exploitées dans les CC à vocation militaire sont à traiter en priorité.

Organisation structurelle du projet à vérifier vers la fin de la construction

L'organisation structurelle du projet convient à la phase actuelle et met l'accent sur les travaux de planification et de construction. Les bases de la future exploitation des services d'infrastructure informatique sont élaborées parallèlement à l'édification, en étroite coordination avec elle. La structure du programme/projet est complexe en raison des nombreuses exigences de concertation avec d'autres projets. L'organisation structurelle du projet devrait être réexaminée et, le cas échéant, adaptée ou complétée au plus tard lorsque les travaux de construction des bâtiments passeront à l'arrière-plan et que la mise en œuvre des technologies informatiques dans les CC gagnera en importance.

Etablir une évaluation des progrès réalisés

Le volume des acquisitions est présenté en détail dans les crédits immobiliers et les crédits d'armement, alors que le controlling au sein du comité de projet est effectué sur la base des montants totaux additionnés. Les progrès accomplis sont évalués de manière détaillée au niveau des projets partiels. Leur évaluation telle qu'elle est demandée par la Délégation des finances (DélFin) pour analyser la pertinence du rapport sur l'avancement des projets informatiques clés de la Confédération est incomplète. Le CDF estime qu'il faudrait réaliser une évaluation complète dès que possible. Dans ce contexte, les objectifs du projet et leur ampleur doivent être précisés et intégrés dans un plan de gestion de projet. De plus, le CDF pense que toutes les ressources prévues, approuvées, utilisées ou nécessaires devraient être présentées régulièrement, sur une base actualisée, au Conseil fédéral et au Parlement.

**Texte original en allemand**